

Julien Noel <inlocations@gmail.com>

Vos déclarations professionnelles

1 message

Direction Générale des Finances Publiques <ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr> À : jnlocations@gmail.com

3 septembre 2022 à 18:12

République Française Direction Générale des Finances Publiques

> Vos déclarations professionnelles SR 2116B

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES NOGENT-SUR-MARNE 1 RUE JEAN SOULES 94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Téléphone : 0149742112

Courriel: sie.nogent-sur-marne@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Relance amiable Référence : 2022_09_103036

Madame, Monsieur,

À ce jour, vous n'avez pas déposé les déclaration de TVA pour les périodes mentionnées ci-dessous pour l'entreprise :

SASU JNCO SIREN 853002061 44 RUE D ALSACE LORRAINE 94100 ST MAUR DES FOSSES

Période du 01/01/2022 au 31/05/2022

Numéro et intitulé de la déclaration : TVA1 - Taxe sur la valeur ajoutée et

taxes assimilées - Régime simplifié - 3517-S

Article 242 septies de l'annexe II au Code général des impôts

Date limite: 01/08/2022

Je vous invite donc à régulariser votre situation dans les meilleurs délais.

Je vous rappelle également que votre dépôt doit obligatoirement être télétransmis si la déclaration est visée à l'article 1649 quater B quater.

Dans l'hypothèse où vous auriez déjà régularisé votre situation, ou pour toute interrogation sur le présent courriel, je vous invite à prendre contact avec votre service gestionnaire qui pourra vous apporter toutes les précisions utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable des finances publiques

Les articles du Code général des impôts peuvent être consultés sur le site Légifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/).
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Pour votre sécurité :

- ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire ou une copie de vos pièces d'identité.
- vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir. Pour la DGFiP, la partie droite de l'adresse doit être égale à @dgfip.finances.gouv.fr. Sinon il ne s'agit pas d'un message de la DGFiP.